



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

**du vendredi 9 décembre 2016 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne**

Présidence : M. Yannik Vallotton

Présents : 45 conseillers, Monsieur le Président compris. Sur 48, au vu de deux démissions

Excusés : Jean-Marc **Ducret**, Raymond **Pritchard**, Josef **Troxler**

M. Yannik Vallotton, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud, Syndic, M. Michel Pethoud, Greffe, Mme Florence Mouron, Boursière, M. Sébastien Mercier, Huissier et souhaite la bienvenue à M. le Caporal Christian Hertzeisen de Police Riviera, à la Presse, ainsi qu'au public et prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Arrivant à mi-mandat, le **Président** se permet de rappeler au Conseillers les points suivants :

Il tient à souligner que chaque conseiller a été élu au printemps 2016 par les citoyens de notre Commune. Il est donc du devoir de chacun d'être présent et intéressé par nos affaires politiques, de participer aux débats et au travail des commissions.

La chance de pouvoir vivre dans une démocratie donne le droit et le pouvoir de donner son avis sur certaines décisions politiques de notre village et de notre région.

C'est dès lors pour cette raison, qu'à l'avenir et pour le bon déroulement du Conseil, comme stipulé dans les directives reçues avec les préavis, que lorsqu'un conseiller est nommé au sein d'une commission ad hoc et qu'il ne peut participer, il se doit d'avertir son suppléant au plus vite afin que la commission en question puisse faire son travail dans les meilleures conditions.

En comptant les membres des commissions permanentes et du bureau, 33 conseillers restent disponibles pour les commissions ad hoc. Le bureau du Conseil s'efforce de choisir des représentants de chaque milieu, groupement et parti en effectuant un tournus, afin que chacun puisse faire partie d'un groupe de travail à un moment donné.

Il est bien clair que le temps à disposition peut être restreint pour chacun, mais l'engagement pris doit être assumé.

Les commissions doivent assumer leur gestion. Le responsable du bon fonctionnement d'une commission est le Président de celle-ci. Les documents reçus doivent être lus, les coordonnées complètes, ainsi que la marche à suivre pour les rapports étant en possession de chaque Conseiller.

Suite à deux démissions au sein du Conseil Communal, deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

2a. Assermentation de M. Philippe Durnat, en remplacement de Mme Marianne Ray (GCI) et de Mme Monique Treier-Denizot, en remplacement de M. Frédéric Alfano (PLR)

8a. Commission de Gestion – élection d'un membre pour la suite de la législature en remplacement de M. Frédéric Alfano.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2016

Lettres et pétitions

2a. Assermentation de M. Philippe Durnat, en remplacement de Mme Marianne Ray (GCI) et de Mme Monique Treier-Denizot, en remplacement de M. Frédéric Alfano (PLR)

2b. Préavis N° 05/2016-2017 concernant les indemnités des membres du Conseil communal.

3. Préavis N° 07/2016-2017 relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL)

4. Préavis N° 08/2016-2017 relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera.

5. Préavis N° 09/2016-2017 sur le projet de budget communal pour 2017.

6. Préavis N° 10/2016-2017 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2016-2021

7. Préavis N° 11/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 295'920.- pour la réalisation de la révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement, conformément aux exigences légales.

8a. Commission de Gestion – élection d'un membre pour la suite de la législature en remplacement de M. Frédéric Alfano.

8b. Communications du Bureau du Conseil communal

9. Communications de la Municipalité

10. Propositions individuelles.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2016

Ce procès-verbal, transmis aux conseillers communaux par voie électronique, est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions

Le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Ray et M. Alfano, ainsi que de celle de Mme et M. Verdan. Voir annexes.

2a. Assermentation de M. Philippe Durgnat, en remplacement de Mme Marianne Ray (GCI) et de Mme Monique Treier-Denizot, en remplacement de M. Frédéric Alfano (PLR)

Mme Treier-Denizot (PLR) et **M. Philippe Durgnat** prêtent le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le président leur souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et les remercie de leur intérêt pour la chose publique; le Règlement du Conseil communal ainsi qu'une carte de légitimation leur seront adressés par courrier.

2b. Préavis N° 05/2016-2017 concernant les indemnités des membres du Conseil communal.

Le président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Jürg Staub**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Jean-Philippe Ryter, qui était absent lors du dernier Conseil, souhaite justifier la décision de la commission des finances, dont il fait partie, laquelle, en constatant que les charges de chacun étaient inchangées et que le statut quo avait été maintenu au niveau des rémunérations, à l'unanimité, la commission ne pouvait accepter une augmentation pour la secrétaire. Le préavis ayant été reporté au Conseil de ce jour avec la demande d'augmentation réitérée, il maintient que ladite augmentation n'a pas lieu d'être.

Mme Emmanuelle Besson-Verdan, également membre de la Commission des Finances, rappelle à M. Ryter les débats qui ont eu lieu au sein de cette commission. Les points de vue ayant été différents, la décision prise ne l'avait pas été à l'unanimité, mais bien à la majorité.

Mme Besson-Verdan pense que le fait qu'il n'y ait pas de changement pour l'ensemble des postes ne justifie pas que l'on ne puisse pas envisager une réévaluation de l'indemnité de la secrétaire.

Le Bureau du Conseil ayant représenté ce préavis avec un descriptif justifiant cette augmentation, la majeure partie de la commission des finances a estimé que cette justification était suffisante avec le regret qu'une démarche plus approfondie n'ait pas été faite.

M. Jean-David Pelot ajoute qu'une augmentation de CHF 500.- par année représente une indemnité de CHF 625.- par mois et fait le parallèle avec sa femme de ménage qui gagne bien plus.

En tenant compte du fait qu'un Président est en place pour la durée d'une année, c'est la secrétaire qui est à même de lui sauver la mise en cas de difficulté.

M. Pelot estime que cette augmentation est tout à fait justifiée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 05/2016-2017 du 25 juillet 2016 concernant les indemnités des membres du Conseil communal.

OUI le rapport de la Commission des finances chargée de rapporter sur cet objet

**décide à la majorité
(1 voix contre, 2 abstentions)**

D'accorder aux membres du Conseil communal les indemnités proposées par le bureau du Conseil

3. Préavis N° 07/2016-2017 relatif au budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Les conseillers ayant reçu le rapport de la Commission intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Baptiste Marmy**, délégué.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Concernant l'étude de fusion ou gouvernance régionale, **Mme Valérie Wirthner** souhaiterait savoir si toutes les Municipalités ont pris acte ou si le statut quo est maintenu.

M. Fabrice Neyroud lui confirme que toutes les Communes ont pris acte et qu'à ce jour la question n'a plus été soulevée. Par contre, il est fort possible que cette étude soit à nouveau soumise à discussion dans quelques mois.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 07/2016-2017 du 24 octobre 2016 sur le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

4. Préavis N° 08/2016-2017 relatif au budget 2017 du Fonds Culturel Riviera

Les conseillers ayant reçu le rapport de la Commission intercommunale, dit rapport est lu par **M. Jean-David Pelot**, délégué.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 08/2016-2017 du 24 octobre 2016 sur le budget 2017 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité des voix
(1 abstention)**

d'adopter le budget 2017 du Fonds Culturel Riviera.

5. Préavis N° 09/2016-2017 relatif au budget communal 2017

Le président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Jürg Staub**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, avant d'ouvrir la discussion sur le fond, **le Président** passe en revue le document page par page.

Compte 3659.00 – Dons, aides et subventions casuelles

M. Marcel Currat souhaiterait savoir, au moyen d'un descriptif détaillé, comment ce montant de CHF 216'000.- est utilisé.

M. Jean-Luc Ducret prend note de la remarque et l'informe qu'un tableau est à disposition pour consultation.

Se référant au rapport de la Commission des finances, **Mme Carine Neyroud** est étonnée de constater que pour la Place Cendrillon, il est mentionné un investissement de plus de CHF 2 mios, alors qu'en 2012 le préavis mentionnait CHF 974'700.- (préavis 03/2012-2013).

M. Jean-Luc Ducret l'informe que le montant dépensé pour cette place est de CHF 957'868.-.

M. Jürg Staub précise qu'effectivement il y a eu plus de frais dus à l'emplacement.

M. Fabrice Neyroud ajoute qu'elle n'a pas coûté CHF 2 mios, mais environ CHF 1 mio et l'autre million correspond aux travaux effectués sur la rte depuis la place Cendrillon jusqu'à l'EMS.

Compte 3570.3141.00 – Entretien des bâtiments et monuments

M. Jean-Philippe Ryter aimerait savoir s'il on peut faire un parallèle entre les CHF 10'000.- budgétés pour le remplacement du système de frappe des cloches et le fait qu'elles ne sonnent plus les ¼ et les ½ heures.

Mme Elise Neyroud lui répond que le système de frappe des cloches étant vétuste, il a dû être remplacé. Ceci n'a rien à voir avec le fait qu'elles ne sonnent plus les ¼ et les ½ heures.

Par rapport à ce budget, **M. Philippe Mercier** souhaiterait connaître l'impact météorologique sur les vignes.

M. Laurent Cossy confirme que l'année a été difficile. Les mauvaises conditions ont causé des retards de maturité et des maladies.

Par contre, au moment des vendanges, le sondage était bon.

M. Cossy en profite pour remercier le vigneron tâcheron, ainsi que le caviste pour le travail effectué.

Les quotas ont été les suivants :

Chasselas	1,2	kg/m2	71	degrés	"oechslé"
Doral	1,2	kg/m2	90	"	"
Gamay	1	kg/m2	97	"	"
Merlot	1	kg/m2	94	"	"

Compte 610 – Police

Dans le rapport de la Commission des finances, **M. Philippe Mercier** constate qu'à la question relative à l'augmentation des charges de plus de 15%, il a été répondu que la réforme policière étant toujours en cours, les 9 organisations régionales actives au Canton compliquent la situation. Il ne comprend pas que cela puisse figurer dans le budget de la Commune alors que nous faisons partie de l'ASR (Association Sécurité Riviera).

M. Gilbert Cavin relève qu'il s'agit de deux éléments différents. Ceci est plutôt lié à l'augmentation de la masse salariale, beaucoup de jeunes ayant été engagés. D'après M. Français, la progression salariale pour les jeunes est plus conséquente que pour une personne de plus de 50 ans.

Un poste mobile de police et des nouveaux véhicules sont également à l'origine de cette augmentation.

Pour Ondine, **M. Gilbert Cavin** revient sur le rapport de la Commission des finances. Il est bien juste que de nouvelles directives cantonales sont en préparation, par contre il n'est pas exact que ces directives seront appliquées à la rentrée 2017.

Actuellement, il y a un projet pour la création d'un lieu d'accueil parascolaire qui doit être rendu pour 2017 et ensuite la mise en place de ce qui va être décidé au Parlement. Cela ne se fera pas avant 2020.

Dans le Comité ONDINE, composé des représentants des quatre Communes, le sujet n'a pas encore été abordé. Les informations rapportées et données par le Municipal de Jongny n'étaient pas exactes.

Concernant ce même projet, **Mme Liselotte Reich** a participé à la réunion organisée pour les quatre Communes. Elle a fait un rapport de cette séance en mentionnant les informations délivrées par le Municipal en charge de Jongny. Elle a donc rapporté ce qui a été dit.

Investissements projetés de 2017 à 2021 et futur

Le projet du parking "ex-Fontannaz" ayant été repoussé suite à des oppositions, **Mme Valérie Wirthner** demande si la Municipalité a l'intention de maintenir un projet de parking.

M. Jean-Luc Ducret confirme que la Municipalité pense qu'un parking au sud du village est nécessaire. Elle étudie si cet investissement se justifie toujours, étant donné qu'il faudrait supprimer trois places de parc sur cette parcelle, ou s'il faudrait faire un parking en amont de cette parcelle. C'est la raison pour laquelle ce montant figure toujours au budget.

Mme Valérie Wirthner trouverait intéressant de se reposer la question quant à l'utilité d'un parking et si les citoyens souhaiteraient réellement qu'il se fasse.

Suite à une étude réalisée il y a 10 ans, **M. Jean-Luc Ducret** l'informe que le besoin était justifié. Le rapport de cette étude peut être consulté en tout temps.

Mme Valérie Wirthner constate que les choses ont changé en 10 ans. Au vu de l'augmentation du trafic, les citoyens réfléchissent différemment.

Au vu des transformations du tea-room et de la boulangerie, ainsi que pour les petits commerces locaux, **M. Jean-Luc Ducret** lui garantit qu'un parking est nécessaire pour un accès plus aisé.

Au vu de l'état du Sentier de Perroset, **M. Baptiste Marmy** souhaiterait savoir si la réfection de ce sentier est prévue dans les investissements et à quel moment les travaux débiteront.

M. Laurent Cossy l'informe que la réfection de ce chemin est une priorité de la Municipalité. La rédaction du préavis est en cours. Une offre relative à l'éclairage public a été demandée. Dès réception de celle-ci, le préavis sera présenté au Conseil communal.

A ce sujet, **Mme Valérie Wirthner** signale qu'une énorme plaque de glace se forme à cet endroit. Elle est provoquée par un écoulement d'eau au niveau d'un bassin. Mme Wirthner propose que l'eau soit coupée.

Pour 2017-2018, **M. Jean-Pierre Ramseier** demande s'il est possible d'avoir un concept global pour la Rue du Village 5-7, la grande salle et le parking.

M. Jean-Luc Ducret lui rappelle le plan d'investissement présenté, dans lequel la Municipalité met en évidence les projets qu'elle souhaite réaliser durant les cinq prochaines années. Il confirme que la Municipalité travaille déjà sur ces projets, de façon réaliste, en fonction du plan d'investissement. La capacité financière étant très difficile à évaluer, celle-ci dépendant des recettes fiscales.

M. Jean-Pierre Ramseier le remercie pour ces explications d'ordre financier et insiste sur la présentation d'un concept global.

M. Fabrice Neyroud en profite pour annoncer que la Municipalité va associer le Conseil communal aux gros projets pour Chardonne en créant des commissions municipales. Ceci permettra de présenter des préavis bien étudiés au Conseil.

Conscient que les priorités changent, **M. Jean-Philippe Ryter** constate que plusieurs crédits d'études, votés au Conseil, ne figurent plus dans le plan d'investissement. Il souhaiterait que la Municipalité puisse fournir des explications à ce sujet.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que le document relatif au suivi des préavis est à disposition.

Les compétences de la Municipalité étant fixées à CHF 50'000.-, aucune étude d'un montant supérieur n'est réalisée sans qu'un préavis ne soit présenté au Conseil.

Se référant aux intérêts des dettes et suite à une remarque intéressante d'un membre du GCI, **Mme Valérie Wirthner** se demande s'il n'est pas risqué d'avoir deux prêts sur 10 ans arrivant à échéance en même temps.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que l'endettement communal atteint à l'heure actuelle environ CHF 10,5 mios et que le plafond fixé à CHF 14 mios sera atteint dans une année, si l'on tient compte des projets en cours.

Les taux sur 10 ans étant actuellement en moyenne à 0,4%, il est clair que l'économie ne peut continuer à fonctionner avec des taux négatifs. La Municipalité, en tenant compte de cette charge minimale d'intérêts et de la probabilité que dans 10 ans la Commune se retrouve en dessous de CHF 11 mios de dettes, elle ne considère pas avoir pris un risque.

Mme Liselotte Reich ajoute que le risque sur le taux d'intérêt peut être diminué en échelonnant les échéances.

M. Jean-Luc Ducret l'informe qu'il n'est pas possible de négocier au-delà de 10 ans.

M. Jean-Pierre Ramseier ne comprend pas la raison pour laquelle les deux taux n'ont pas été négociés à 0,36 %.

M. Jean-Luc Ducret lui assure que la Municipalité a approché plusieurs organismes. Pour citer un exemple, l'UBS n'a pas voulu descendre en dessous de 1,5 %. En conclusion les taux à 0,41 % sur CHF 6 mios et 0,36 % sur CHF 5 mios n'ont pu être négociés encore plus à la baisse.

Budget du BTI

Le budget du BTI augmentant et constatant des changements importants de personnel, **M. Jean-David Pelot**, souhaiterait une explication relative à l'augmentation de CHF 300'000.- sur les investissements à venir, tout en sachant que cette augmentation est en partie due au PGA.

M. Fabrice Neyroud l'informe que depuis quelques années, le BTI n'est plus en mesure d'assumer sa charge de travail. En conséquence, il faudrait engager du personnel ou mandater des externes afin que le contribuable puisse déposer une mise à l'enquête avec des délais raisonnables. Dès lors, une personne a été engagée et la téléphonie va être améliorée.

Le PGA n'est donc pas la cause essentielle de cette augmentation, étant donné qu'un bureau d'urbanisme sera mandaté à cet effet.

M. Jean-David Pelot se pose la question de savoir s'il ne serait pas plus économique d'envisager que la Commune de Chardonne puisse avoir son propre bureau technique. Il cite en exemple des Communes proches qui fonctionnent avec des bureaux plus rapides et compétents.

M. Fabrice Neyroud relève la pertinence d'imaginer un bureau à Chardonne. La Municipalité réfléchit au problème et souhaiterait qu'une autre commune nous soutienne, car Chardonne est la seule à rencontrer ces difficultés au vu de la complexité de sa situation.

M. Jean-David Pelot est heureux de ce début de réponse donnée. Il trouve inadmissible, au vu du coût par habitant, soit CHF 135.- par année, d'avoir aussi peu de résultats pour autant d'argent investi.

En parcourant le budget du BTI et en constatant son augmentation, **M. Jean-Philippe Ryter** trouve que le côté administratif est devenu trop important. Il y a 40 ans le BTI n'existait pas et les lois votées font que ce bureau est actuellement débordé. A son avis, il est important de voter contre ce côté administratif avant de voter contre le BTI.

De plus, suite à plusieurs allusions au prochain préavis, il pense qu'avant de voter le budget il est important de parler du PGA, car cela touche directement le BTI et les vacations des Municipaux. Il estime que les frais liés au PGA soient rattachés au PGA afin d'en connaître clairement le montant.

Avec les exigences actuelles, **M. Fabrice Neyroud** ne voit pas comment il est possible de diminuer ces tâches administratives.

En ce qui concerne les vacations et les heures imputées au BTI, elles seront notées en vue d'obtenir des subventions. A l'heure actuelle, il n'y a aucune certitude sur l'obtention des dites subventions.

De plus, il est difficile d'établir un budget pour le prochain PGA, le préavis s'y rapportant ne pouvant contenir en détail les frais en découlant, ceux-ci ne pouvant être chiffrés à l'avance.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 09/2016-2017 du 17 octobre 2016 sur le projet de budget communal pour 2016,

OUÏ le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver le budget communal pour 2017 dont les totaux sont les suivants :

REVENUS	CHF 16'002'192.00
CHARGES	CHF 16'221'867.00
EXCEDENT DE DEPENSES	CHF 219'675. --
TOTAUX EGAUX	CHF 16'221'867.00 CHF 16'221'867.00
	=====

Au nom de la municipalité, **M. Jean-Luc Ducret** remercie le Conseil de sa confiance réitérée, année après année et lui assure que des efforts seront consacrés à l'obtention de résultats positifs.

6. Préavis N° 10/2016-2017 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2016-2021.

Le président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Jürg Staub**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 10/2016-2017 du 24 octobre 2016 concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2016-2021

OUI le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016 – 2021 :

1. Plafond en matière d'emprunts : CHF 20'000'000.-
2. Plafond en matière de cautionnements et autres engagements : CHF 2'500'000.-

7. Préavis n° 11/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 295'920.- pour la réalisation de la révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement, conformément aux exigences légales.

Le président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Jürg Staub**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Il prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme Carine Neyroud**, de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est également remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Comprenant la nécessité que la révision du PGA soit faite rapidement et la volonté d'unifier et de rationaliser le travail avec les communes du cercle, **M. Pascal Decorvet** aimerait savoir quelles sont les alternatives envisagées en termes d'avancement pour qu'une commune ne ralentisse pas les autres.

M. Fabrice Neyroud l'informe que les communes commenceront par travailler ensemble et que forcément à un moment donné, les contraintes n'étant pas les mêmes, une commune avancera plus vite qu'une autre, mais ne sera pas ralentie pour autant.

Si le budget devait être dépassé, **M. Jean-Pierre Ramseier** demande si un autre préavis sera présenté.

M. Fabrice Neyroud, l'informe que si le montant ne dépasse pas CHF 50'000.-, il n'y aura pas d'autre préavis.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 11/2016-2017 du 24 octobre 2016 relatif à une demande de crédit de CHF 295'920.- pour la réalisation de la révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement, conformément aux exigences légales

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances

décide à l'unanimité

1. D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre la révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement, avec mandat à un bureau d'urbanisme
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 295'920.-
3. D'amortir cette dépense sur dix ans sauf mieux
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 295'920.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les Communes.

8a. Commission de Gestion – élection d'un membre pour la suite de la législature en remplacement de M. Frédéric Alfano

Mme Aude Genton est présentée par le PLR et est élue à la majorité des voix.

8b. Communications du Bureau du Conseil communal

Le président communique les dates des séances du Conseil communal 2016, sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures, soit:

Mardi	28 mars 2017	20h15	Maison de Commune, Chardonne
Mardi	9 mai 2017	20h15	Maison de Commune, Chardonne
Mardi	13 juin 2017	19h00	Maison de Commune, Chardonne
Vendredi	8 septembre 2017	19h15	Chalet Buttica, Mont-Pélerin
Mardi	11 octobre 2017	20h15	Maison de Commune, Chardonne
Vendredi	8 décembre 2017	19h00	Maison de Commune, Chardonne

Il tient également à relever que lors du dernier Conseil communal, qui s'est tenu au Chalet Buttica, le personnel de voirie qui devait mettre en ordre les lieux le dimanche, a trouvé le chalet ouvert alors que les clés avaient été déposées sur place pour la fermeture. Les fenêtres et les WC étaient ouverts et la table extérieure jonchée de bouteilles vides et de verres.

S'agissant d'un manque total de respect vis-à-vis des personnes qui se chargent de maintenir ces lieux en ordre, le bureau du Conseil a présenté ses excuses à M. Philippe Berger. A l'avenir, de tels agissements ne seront plus tolérés.

9. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud :

Rénovation de la boulangerie et du tea-room à la rue du Village 5-7

Comme déjà annoncé lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre dernier, la Municipalité a décidé de mandater un architecte, en la personne de M. Michel Staudenmann, à Chardonne, pour la rénovation susmentionnée.

Une première visite des lieux a été effectuée, en présence de Mme Elise Neyroud, municipale et de M. Michel Staudenmann, architecte, pour la mise en œuvre d'un état des lieux et d'un avant-projet de rénovation-transformation.

Soucieuse d'associer le Conseil communal à cette démarche importante, la Municipalité a décidé de nommer une commission municipale composée d'un délégué pour la Municipalité, Mme Elise Neyroud ; d'un ou d'une conseiller/ère communal/e par parti ou groupement ; d'un architecte, M. Michel Staudenmann et d'un professionnel de la branche boulangerie-pâtisserie, qui sera choisi, dans un deuxième temps, pour l'aspect technique des installations nécessaires à l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie-tea-room.

Une lettre sera prochainement adressée aux présidents de parti et groupements politiques, afin de leur demander de désigner un conseiller ou une conseillère communal/e.

La Municipalité tiendra au courant le Conseil communal de la suite des opérations et de l'avancement du dossier, lors de la prochaine séance au printemps 2017.

Augmentation de l'effectif au sein de la Bourse

En raison d'une surcharge de travail au sein de la Bourse et en vue d'effectuer des remplacements au contrôle des habitants, la Municipalité a mis au concours une place d'aide-boursière à 40%.

La candidature de **Mme Marie-Line Blanc-Baechler**, domiciliée à Montreux, a été retenue. Elle a débuté son activité le 1^{er} juillet 2016.

Mme Blanc-Baechler, mariée, un enfant, a obtenu un baccalauréat en Economie et droit, option mathématiques et a ensuite suivi une formation HEC. Elle dispose d'un diplôme de formation bancaire obtenu en 2007 et a travaillé au sein d'établissements bancaires de la région, avec un titre de mandataire commerciale dès 2012.

Elle a souhaité réorienter sa carrière et rejoindre une administration communale. Elle s'est déjà bien intégrée dans la petite équipe et dans sa nouvelle fonction en donnant entière satisfaction.

La bienvenue lui est souhaitée.

M. Jean-Luc Ducret

En réponse au postulat déposé par M. Jean-Philippe Ryter, des tableaux sont tenus régulièrement à jour sur toutes les dépenses, par entreprise, par objet et comparées au budget.

Chantier de Baumaroché

Dans le tableau mensuel, toutes les entreprises sont listées, les montants des préavis sont intégrés, les adjudications des travaux sont également intégrées.

Pour chaque préavis, une planification financière permet de savoir quelles sont les sorties de trésorerie. Il s'assure qu'il a bien répondu aux exigences du postulat.

M. Jean-Philippe Ryter rappelle les conclusions du postulat qui demandait au bureau du Conseil, en collaboration avec la Municipalité, de procéder à la nomination d'une commission ad hoc pour analyser la situation actuelle plus en détail. Il est donc d'avis que cette commission doit être nommée.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que tous les tableaux sont mis à jour au fur et à mesure et que la commission des finances est invitée à venir consulter ce tableau analytique. Il n'est pas contre la nomination d'une commission ad hoc.

Au nom du Conseil, **M. Yannik Vallotton, Président**, annonce que le bureau du Conseil se penchera très volontiers sur la nomination d'une commission ad hoc dans le sens voulu.

Au vu du nombre de commissions nommées, **M. Jean-Pierre Ramseier** demande pour quelle raison la commission des finances ne s'occuperait pas de cette analyse.

Mme Anne Ducret appuie totalement l'intervention de M. Ramseier et n'est pas d'accord de nommer une commission ad hoc, cette analyse incombant à la commission des finances. Elle propose que le bureau du Conseil ne se penche pas sur cette possibilité et que le Conseil vote directement le mandat à soumettre à la commission des finances.

M. Philippe Mercier ajoute : « d'autant plus que M. Jean-Philippe Ryter fait partie de la commission des finances ! ».

Mme Valérie Wirthner propose que l'on demande aux membres de la commission des finances s'ils sont d'accord d'accepter cette charge de travail en plus.

Mme Emmanuelle Besson-Verdan revient sur l'intervention de Mme Anne Ducret en la rendant attentive au fait que la commission des finances consacre déjà un nombre d'heures important à l'examen des préavis et qu'il ne s'agit pas là d'une simple analyse.

Le Président est conscient que les commissions permanentes ont une charge de travail conséquente. Le bruit court quant à un dysfonctionnement au sein de cette commission des finances et rappelle qu'elle est constituée sur proposition des présidents de parti et groupements en début de législature et non pas par le bureau du Conseil. Il est donc important à ce moment-là de se poser les bonnes questions. Il est donc légitime de soulever le problème.

Concernant le dysfonctionnement de la commission des finances, **M. Jürg Staub** précise qu'il est dû à un manque de disponibilité, le non engagement et la non-participation de certains membres. Quand il s'agit de rédiger les rapports des préavis, personne n'est volontaire en invoquant différents prétextes. Un des membres n'est jamais présent, travaillant la nuit.

Constatant un manque d'investissement de la part des membres et visiblement agacée, la présidente de cette commission voulant clore la séance, M. Staub a proposé, une fois de plus, de rédiger ces rapports, depuis le début de la législature. Il en compte 10 à son actif.

Au vu de ce qui précède, il propose donc la dissolution de la commission des finances et que chaque parti et groupement nomme des personnes prêtes à s'investir. Il souhaite donc démissionner.

Le Président rappelle que, dans les commissions, un tournus doit s'effectuer pour la rédaction des rapports, comme indiqué dans les directives s'y rapportant. Il prend acte de son souhait de démissionner et de la dissolution de la commission des finances.

M. Jean-David Pelot peut bien imaginer qu'une personne devant à chaque fois se charger de la rédaction des rapports puisse en avoir « ras-le-bol », mais il souligne qu'il n'incombe pas à un conseiller de décider de dissoudre une commission.

M. Jürg Staub précise qu'il ne s'agit que d'une proposition et non d'une décision.

Pour en revenir au Postulat et s'agissant d'un travail de fond, **M. Jean-Philippe Ryter** propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil, la nomination d'une commission pour l'analyse détaillée de la situation.

M. Pierre-Alain Maïkoff met en évidence que la commission des finances a été nommée et élue par le Conseil et il ne sait pas si légalement il est possible d'en sortir ainsi.

M. Jean-David Pelot cite l'art. 41 du règlement du Conseil communal, qui stipule :

« Le Conseil élit avant le 1^{er} juillet, une commission des finances. Ses membres sont au nombre de sept, désignés pour un an et rééligibles. La nomination à cette fonction est incompatible avec la charge de commissaire à la commission de gestion.

La commission des finances est chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, le projet d'arrêté d'imposition et les propositions des indemnités prévues à l'art. 19 let. n. ».

Cette commission doit s'engager uniquement sur une année.

Ainsi que l'art. 45 :

« Sous réserve de la nomination de la commission de gestion, de la commission des finances et de la commission de recours en matière d'impôts communaux, les commissions sont désignées, en règle générale, par le bureau.

Lorsque l'assemblée nomme elle-même une commission, elle y procède au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité, le sort décide. »

Suite à ces diverses interventions, **M. Yannik Vallotton, Président**, déclare que le bureau du Conseil va se pencher sur la question en associant la commission des finances et les présidents de parti et groupements pour revenir le 28 mars avec une solution.

Mme Elise Neyroud

Gestion des déchets :

La Municipalité a décidé d'augmenter la taxe forfaitaire de CHF 86.- à CHF 108.- par année et par habitant, cette dernière étant trop faible par rapport aux charges. En effet, en 2015, une perte de CHF 68'000.- a été enregistrée.

La perte sera donc diminuée à env. CHF 15'000.-, soit 3% sur un total de charges de CHF 482'000.-.

Voirie :

Depuis 2015, l'équipe est composée de 6 ouvriers de voirie et de 2 concierges. Cette dernière, dans l'ensemble, fonctionne bien.

Depuis le début de la législature, les heures supplémentaires sont très élevées et se chiffrent à 900.

Dès lors, la Municipalité essaie de les réduire un maximum. A l'heure actuelle, elles se montent à 380, ce qui représente à peu près 60% en moins.

Bâtiments :

Rue du Village 5-7

Comme déjà expliqué, ce projet avance, il est dans les mains d'un architecte et Mme Neyroud se réjouit de collaborer avec la Commission Municipale pour suivre ledit projet.

Grande-Salle

Une Commission Municipale sera également nommée début 2017 pour cette réalisation.

M. Laurent Cossy

Rte de Baumaroché

Un photomontage de la Rte de Baumaroché a été distribué aux Conseillers, afin que chacun puisse constater l'avancée des travaux pendant cette dernière année.

Actuellement, les secteurs 4 et 5 sont quasiment terminés. Une barrière de sécurité va être posée le long du mur de soutènement.

Pour le secteur 3, allant de la sortie de l'Hôtel du Parc au début du Chemin de l'Haut-Bozon, l'assainissement des services va se terminer et les trous rebouchés, afin de pouvoir enlever les feux et sécuriser cette route pour le déneigement.

L'objectif, à la rentrée, est de terminer ce secteur pour initier les travaux dans le secteur 2 avec la construction d'un mur de soutènement de la route, des services et du trottoir.

Vignes

L'essentiel ayant déjà été dit, il ne reviendra pas sur le sujet.

Forêts

Une importante coupe de bois a été effectuée à proximité du Chalet Buttica, les vieux arbres s'y trouvant ne permettant pas la repousse. Plusieurs mélèzes vont donc être plantés à cet endroit. S'adaptant bien au climat, cette essence permettra une diversité dans le paysage.

10. Propositions individuelles

M. Philippe Mercier

Profite de l'intervention de M. Cossy, relative au chantier de Baumaroché, pour signaler qu'au Chemin de la Maison Jean, un seul réverbère fonctionne et celui-ci est situé à plus de 300 m en bas du chemin. Cette situation étant dangereuse pour les enfants et les piétons en général à la nuit tombante et tôt le matin, est-il prévu de faire le nécessaire pour l'éclairage.

M. Jean-Luc Ducret

Ce problème ayant été constaté, la Romande Energie a été contactée et a refusé d'intervenir, ces poteaux représentant un danger. Elle ne peut donc intervenir sur les lignes.

Un préavis allant être déposé pour le changement des luminaires dans la Commune, l'éclairage de cet endroit sera également revu.

Suite à une séance du Bureau, **M. Marcel Currat** rappelle que ce dernier n'a pas jugé nécessaire de nommer une commission ad hoc pour le préavis 11/2016-2017. Or, dans les conclusions du préavis, il est fait mention de cette commission ad hoc, ce qui a certainement eu pour conséquence que cette commission a finalement été nommée, deux jours après la séance du Bureau, par le Président, en accord avec la secrétaire. Il faut bien penser que le prochain préavis sur le PGA ne sera pas présenté dans l'immédiat.

Il demande donc au bureau de nommer une nouvelle commission pour le PGA en temps voulu.

M. Bernard Groves expose les points suivants :

1. Pour les travaux au Chemin de la Grangette, comment le transport poids-lourds va-t-il s'effectuer sur le Chemin des Roches ?
2. La pose d'un miroir au Chemin des Roches serait bienvenue, les automobilistes circulant à vive allure, il est dangereux de s'engager sans risque.

M. Fabrice Neyroud l'informe que pour les 3 immeubles du haut, les camions vont sortir du côté ouest du Chemin de la Grangette ; pour les 2 immeubles du bas, par le Chemin de l'Union et Jongny, sans passer par le Chemin des Roches. Ceci est stipulé dans le permis de construire.

M. Jean-Philippe Ryter trouve inimaginable qu'un camion puisse tourner à l'entrée du Chemin de la Grangette et il est clair qu'un concept bien étudié devra être mis en place.

Mme Liselotte Reich n'a pas très bien compris par où allaient passer les camions.

M. Fabrice Neyroud lui explique qu'ils entrent et sortent par l'ouest.

Donnant suite à son intervention lors du dernier Conseil, relative à la pause de midi qui est écourtée pour les enfants du Mt-Pèlerin, **M. Jean-Philippe Mouron** a reçu deux réponses, une de l'Association des Parents d'Elèves disant qu'elle privilégie l'horaire continu et la seconde de l'Association des Transports du Cercle Scolaire qui autorise le bus à déposer les enfants sur le tronçon Swisscom du chemin du Sommet, ce qui améliore la situation.

Suite à cette intervention les familles habitant du haut du Chemin de la Maison Jean constatent que cela ne change rien dans leur cas et que les enfants devant remonter à pieds depuis le carrefour se retrouvent avec la même problématique.

Une suite sera donnée en déposant une pétition pour que l'horaire soit modifié afin que le funiculaire soit pris ¼ d'heure avant.

Par loyauté familiale et afin de porter les préoccupations des personnes consultées dans l'affaire des cloches de l'église de Chardonne, **Mme Emmanuelle Besson-Verdan** revient sur la lettre lue par le Président en début de séance.

Elle précise que beaucoup de personnes domiciliées au Chemin de Panessièrè, ainsi que les personnes âgées du village, liées à la Paroisse, regrettent que ces cloches ne sonnent plus comme avant.

Il serait donc dommage que cette lettre soit lue sans qu'une suite puisse être donnée.

S'agissant d'une tradition liée aux usages anciens, elle trouverait intéressant que les conseillers puissent s'exprimer à ce sujet.

M. Baptiste Marmy demande pour quelle raison ces cloches ne sonnent plus comme auparavant.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que l'électronique du système de frappe des cloches était défectueuse. Il est prévu de changer ce système et il ne sera plus un problème de faire sonner ces cloches à la fréquence voulue.

Ceci n'a donc rien à voir avec le budget.

Mme Emmanuelle Besson-Verdan en déduit que selon la décision du Conseil, les cloches pourront alors sonner tous les ¼ d'heures.

M. Fabrice Neyroud précise que la Municipalité a décidé de faire sonner ces cloches toutes les heures et si la majorité du Conseil souhaite qu'elles sonnent tous les ¼ d'heure, cette proposition sera étudiée.

M. Philippe Mercier constate qu'il y a dysfonctionnement, étant donné que la Municipalité a décidé de régler la sonnerie toutes les heures et aimerait comprendre de quel droit.

Il pense qu'il aurait sans doute fallu que le Conseil le sache avant que la décision ne soit prise.

M. Jean-David Pelot propose que cette décision soit soumise au Conseil afin de rétablir la situation.

Le Président propose que le Conseil vote à main levée pour rétablir la situation.

22 voix pour que les cloches sonnent les ¼ d'heure

8 avis contraires

15 abstentions.

Le Conseil accepte donc que les cloches sonnent tous les ¼ d'heure.

M. Laurent Michel demande si l'électronique permet un arrêt total dès 22h00.

M. Pierre-Alain Maïkoff en profite pour convoquer les membres de la commission des finances, après la séance du Conseil.

Mme Valérie Wirthner résume les décisions qui ont été prises lors de la séance du 3 novembre 2016 au SIGE, à laquelle elle a participé.

A savoir :

Préavis relatifs aux autorisations générales

- Acquisition ou aliénation d'immeubles, autorisation limitée à CHF 100'000.-
- Plafond d'emprunt CHF 45 mios (fixé dans les statuts)
- Autorisation de plaider jusqu'à CHF 250'000.- (si litige avec personnel)
- Engager dépenses extrabudgétaires jusqu'à CHF 100'000.-
- Autorisation de conclure un contrat de droit administratif jusqu'à CHF 100'000.- (durée du contrat inférieure à 10 ans.)

Préavis relatif à la rémunération des autorités du SIGE

Préavis relatif à une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie (intérêt négatif).

- Placer auprès des établissements (UBS, BCU, BCF, etc...)
+ Amendement « auprès des Communes adjacentes »

Trésorerie disponible du SIGE : entre 25 et 30 mios.

Sous-amendement refusé.

Pour placer auprès d'établissements bancaires suisses au bénéfice d'une garantie fédérale ou cantonale, afin d'éviter des placements dans des banques non-sûres et « sans éthique ».

Préavis relatif à une étude de projet d'une centrale de turbinage et réservoir de Bignières (Les Avants)

- Station d'ultrafiltration + réservoir aux Avants pour CHF 197'000.-

Coût estimé de la Centrale de turbinage : CHF 2,6 mios

Production énergétique : 3,3 GWH/an

Frais d'exploitation : CHF 45'000.-/an

Prix de revente : 9,0 cts/kwh sans RPC

15,9 cts/kwh avec RPC

La récupération du capital investi en 7 ans avec RPC (Rétribution à Prix Coûtant) rend l'opération rentable.

Concernant la convention de contrats de prestations du géoportail Cartoriviera, **M. Jean-David Pelot** souhaiterait savoir si une information complémentaire peut être fournie.

L'ancienne Municipalité avait promis d'entreprendre des travaux pour remettre en état le giratoire de Bellevue, ce dernier ayant été détérioré par le passage des camions lors du chantier de l'autoroute. Il aimerait savoir si ces travaux vont être entrepris.

Au vu de la croissance du trafic et afin de permettre des aménagements supplémentaires et un financement suffisant, il invite également l'assemblée à aller voter le 12 février 2017, en faveur de l'arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA).

Pour ce qui est du giratoire de Bellevue, **M. Laurent Cossy** n'a pas de réponse à apporter pour l'instant. Ce point va être discuté en Municipalité.

Pour Carto-Riviera, **M. Fabrice Neyroud** précise qu'il s'agit d'une simple information pour le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. Yannik Vallotton** clôt les débats à 21h30 en adressant à son tour ses vœux à l'Assemblée.

Les conseillers se déplacent ensuite à la grande salle pour partager le traditionnel repas de fin d'année.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

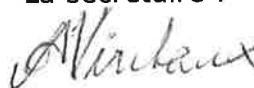
Le président :



Yannik Vallotton



La secrétaire :



Lisa Virchaux

Annexes : Démission de Mme Marianne Ray
Démission de M. Frédéric Alfano
Lettre de Mme et M. Hélène et Jean-Paul Verdan

Madame Marianne Ray
Chemin de l'Ecouralaz 42
1801 Le Mont-Pèlerin

Monsieur Yannik Vallotton
Chemin de la Gay 23
1801 Le Mont-Pèlerin

Le Mont-Pèlerin, le 17 novembre 2016

Concerne : démission du conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

A la fin du mois de novembre, je quitterai notre belle commune pour descendre en plaine et m'installer à la Tour-de-Peilz. Ainsi, j'ai le regret de vous annoncer ma démission du conseil.

Ces 5 années et quelques mois passés au conseil m'ont en premier lieu permis de connaître des hommes et des femmes aimant leur commune et désireuses d'y consacrer de leur temps et de leur énergie.

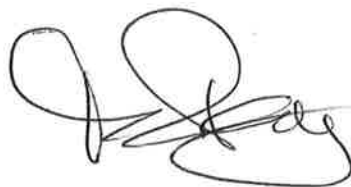
Il est plus facile de râler dans son coin, que de défendre ses valeurs et convictions au sein d'un conseil. Au travers des préparations, des travaux de commission et des après conseils, vous m'avez ainsi appris l'écoute, la patience et le consensus. Avec vous, j'ai connu de petites victoires et quelques frustrations. Mais j'ai surtout eu un plaisir renouvelé à partager ces moments avec vous, et vous en remercie toutes et tous chaleureusement.

Cette nouvelle législature s'annonce passionnante et je vous souhaite plein succès dans le dessin de l'avenir de notre commune.

Je voudrai terminer par cette phrase :

« La nature et les hommes, le développement et la préservation des ressources, l'économie et l'écologie, les recettes et les dépenses, autant d'équilibres à préserver, tels sont les défis à relever »

Avec mes meilleures salutations,



Frédéric Alfano
Ch. du Pèlerin 4
1801 Le Mt-Pèlerin

Le Mt-Pèlerin, le 18.11.2016

Monsieur
Yannik Vallotton
Président du Conseil Communal
Maison de Commune
1803 Chardonne

Concerne : démission du Conseil Communal de Chardonne

Monsieur le Président,

Vu mon futur déménagement programmé le 30.11.2016 dans une commune limitrophe, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil Communal de Chardonne pour la date précitée.

Les quatre législatures passées au sein du conseil m'ont donné l'occasion de suivre l'évolution de notre commune, de faire partie à maintes reprises du bureau du conseil, d'une multitude de commissions ad hoc et permanentes très intéressantes. Cela m'a permis également de faire la connaissance de personnes que je n'aurai certainement jamais côtoyées sans cet engagement politique.

C'est avec un petit pincement au cœur que je prends congé de vous toutes et tous !

Etant très lié à Chardonne, il ne fait aucun doute que j'aurai encore l'occasion de croiser l'une ou l'autre conseillère ou conseiller au travers des nombreuses manifestations villageoises.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations

Frédéric Alfano

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'A' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line extending downwards to the right.

Jean-Paul et Hélène Verdan
Ch. de Panessière 13
1803 Chardonne

30 novembre 2016

Monsieur Yannik Vallotton
Président du Conseil communal
Ferme La Solide
1801 Le Mont-Pèlerin

Concerne : sonnerie des cloches
de l'église de Chardonne

Monsieur le Président,

Depuis que les cloches de l'église de Chardonne ont été réparées au printemps dernier, elles ne sonnent plus que les heures et les événements spéciaux programmés.

Le 3 octobre, nous avons écrit à la Municipalité pour lui signaler notre étonnement et notre regret de ne plus entendre sonner les 1/4 et les 1/2 heures et lui demander quelle en est la raison. Comme nous, plusieurs habitants de Panessière seraient heureux que les cloches reprennent leur rythme d'antan.

En date du 11 octobre la Municipalité nous informe « qu'elle ne juge pas nécessaire de faire sonner les cloches du Temple de Chardonne tous les quarts d'heure. C'est pour cette raison que lesdites cloches indiquent uniquement les heures. »

Se peut-il que 5 personnes n'habitant pas à proximité de l'église, même s'il s'agit de l'autorité exécutive de la Commune, décident de limiter la sonnerie des cloches sans qu'il y ait débat au Conseil communal, sans qu'il en soit question dans « Le Chardonneret » ?

Dans le livre « Chardonne, En effeuillant l'histoire » figure tout un chapitre consacré aux cloches (p. 393 ss) qui donne des informations intéressantes sur le rôle qu'elles ont joué au cours des siècles. Un détail par exemple : ... la 3^e cloche, la moyenne, accordée en si bémol, porte l'inscription VEILLEZ ET PRIEZ PAIX SUR LA TERRE, BIENVEILLANCE ENVERS LES HOMMES. C'est elle qui sonne le couvre-feu. Avec la petite, elle frappe les quarts et la demie de l'heure...

Nous espérons que notre lettre suscitera la discussion et qu'éventuellement la Municipalité reviendra sur sa décision.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.



H. Verdan